

Date d'élaboration du profil : Septembre 2012

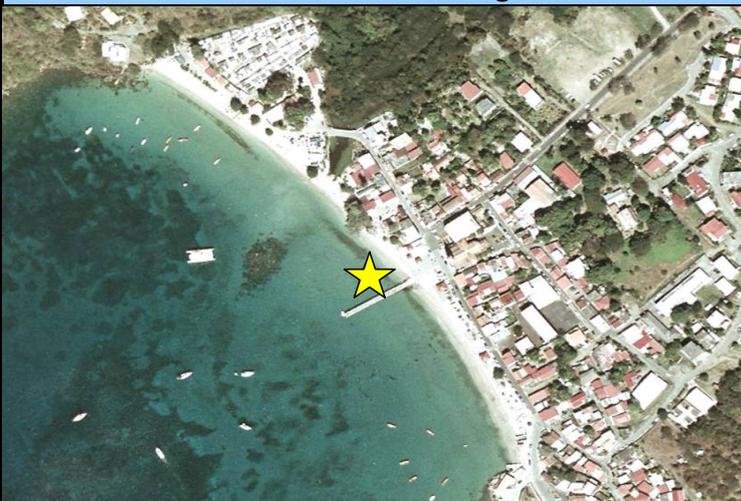
Mise à jour : Septembre 2012

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : BOURG
Code page : 292003001M972060
Commune : Les Anses d'Arlet
Département/Région : Martinique
Responsable : Mairie des Anses d'Arlet
Période d'ouverture : Toute l'année
Localisation du point de suivi ARS : X= 706863 m, Y= 1602484 m
Fréquentation : 130 personnes/jour



Carte de la zone de baignade



Informations pratiques

Poste de secours : NON
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : NON
Douches/Toilettes : OUI
Point d'eau potable : OUI
Poubelles : OUI
Accès autorisé aux animaux : NON
Usages : Baignade, plongée, pêche, voile, balades en mer

Qualité de l'eau de baignade

Directive de 1976

Directive de 2006

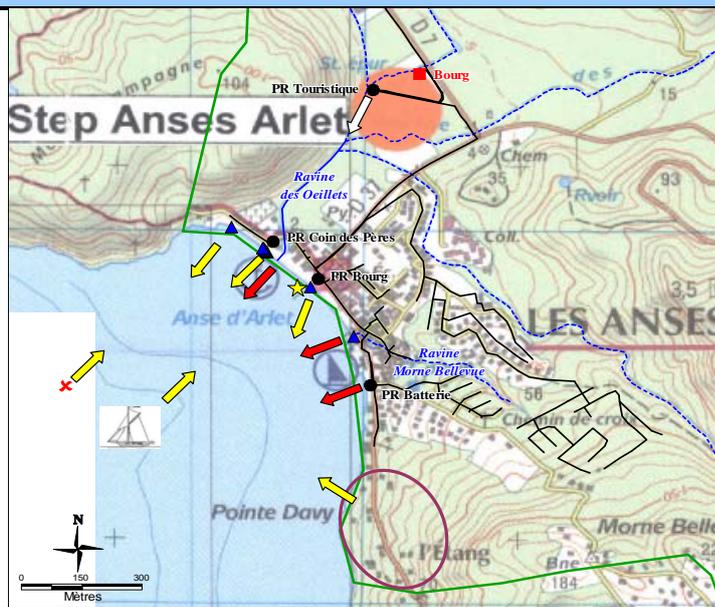
Année	2008	2009	2010	2011	Année	2008	2009	2010	2011
Classement	B	C	A	B	Classement	 	 	BON	BON

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

EXC : Eau d'excellente qualité - BON : Eau de bonne qualité
SUF : Eau de qualité suffisante - INSUF : Eau de qualité insuffisante

7 épisodes de pollution* durant les saisons 2006 à 2011 (* > 1000 E.coli/100 ml et/ou > 370 entérocoques/100ml)

Présentation de la zone d'étude



- ★ Zone de baignade
- Périmètre d'étude éloigné
- Source potentielle de pollution microbiologique**
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau temporaire
- ▲ Exutoire d'eaux pluviales
- Réseau séparatif
- Poste de refoulement
- Station d'épuration
- ✗ Point de rejet de la station d'épuration
- Présence potentielle d'installations ANC non conformes
- ⚓ Bateaux aux mouillages
- Importance de la pollution**
- ⇨ Risque faible
- ⇨ Risque modéré
- ⇨ Risque significatif

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principales sources potentielles de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateur	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction/élimination des pollutions
Ravines des Œillettes et Morne Bellevue	Significatif	100m	Programme de surveillance réglementaire : 48 prélèvements réalisés du 1 ^{er} octobre au 30 septembre	Fermeture de la zone de baignade en cas de résultats non conformes + Ouverture d'une fiche anomalie + Contre analyse	Gestion de l'embouchure - Quantification du flux bactériologique
Exutoires pluviaux	Modéré	de qq mètres à 200m			Quantification des flux apportés en temps de pluie Réalisation de la cartographie du réseau pluvial
Bateaux au mouillage	Modéré	-----			Mise en place d'une zone de mouillage - Sensibilisation des plaisanciers sur l'impact des rejets d'eau noires/grises
Installations d'Assainissement Non Collectif non conformes	Modéré	Présence potentielle			Intégrer les résultats des enquêtes de conformité Réhabilitation des installations non conformes
Station d'épuration Bourg	Modéré	700m	By-pass de la station	Analyse rapide	Détermination de l'impact d'un by-pass de la station d'épuration sur la qualité de l'eau de baignade
Postes de refoulement	Faible à Significatif	de qq mètres à 300m	Débordement du poste	Analyse rapide	Déterminer l'impact des rejets des postes sur la qualité de l'eau - Supprimer l'arrivée d'eaux parasites pour éviter la surcharge du poste

Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie
Informations complémentaires sur : www.baignade.sante.gouv.fr